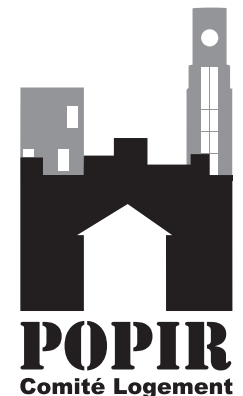


LE CANAL

“La seule lutte qu’on perd c’est celle qu’on abandonne”
- Journal propulsé par le POPIR -

Vol. 7, no 1 Hiver 2017

LA CANADA MALTING DEMEURE IMPORTANTE POUR ST-HENRI



Le complexe Canada Malting, d’une superficie de 133 343 pieds carrés, fut conçu par l’architecte néo-montréalais David Jerome Spence, originaire de Louisville, Kentucky et fut construit en 1904. Ses neufs silos de 121 pieds de hauteur (37 mètres) sont recouverts d’une tuile en terra-cotta manufacturée par la Barnett and Record Co. de Minneapolis. Ces tuiles en terra-cotta sont un exemple d’une technique visant à couvrir et à protéger du froid les silos. La Canada Malting fournissait une capacité de 250 000 livres (110 000 kg) de malt par jour, ce qui en faisait un gros employeur dans le quartier ouvrier de St-Henri; on parle de centaines d’employés. La proximité du canal Lachine qui menait au lac St-Louis, confluent du fleuve St-Laurent et de la rivière des Outaouais, et les exemptions de taxes données par la municipalité de St-Henri rendaient ce quartier très attrayant pour construire des manufactures le long du canal ; on y retrouvait entre autres la Dominion Textile de 1880 à 1966. La fermeture du canal Lachine en 1970, remplacé par la voie maritime du St-Laurent, obligea toutes les manufactures le long du canal, dont la Canada Malting, à utiliser le chemin de fer Canadien National ou à déménager. La Malting, forcée de transporter son grain et malt par train, depuis la fermeture du canal, décida autour de 1980 que le bâtiment était devenu trop petit et que les coûts de transport par train étaient trop dispendieux et déménagea au 205, Riverside, à Montréal. Elle vendit son bâtiment pour la somme de 240 000 \$ à la Quanta Holding LTD, qui s’en servit comme entrepôt pour le maïs et le soja jusqu’en 1989, date à laquelle le Canadien National arrêta son service par rail aux manufactures le long du canal. Depuis 1987, par suite des accords de libre échange (l’ALENA), qui dorénavant incluaient le Mexique, beaucoup de

ces manufactures décidèrent de s’envoler là-bas où les salaires étaient bas, et les normes du travail et de pollution pratiquement inexistantes.



Depuis 1989, à part pour quelques petits événements, la Canada Malting reste vide sans vraiment s’intéresser personne. En 2002, le gouvernement fédéral à travers Parcs Canada décontamine le canal Lachine des concentrations de métaux toxiques, dont le mercure, qui dépassaient de loin le niveau 3 dans presque tout le canal. Le canal rouvre dorénavant aux bateaux de plaisance mais aussi aux promoteurs immobiliers, dont les lofts Redpath, aménagés en 2004 dans les bâtiments de l’ancienne sucrerie du canal, et soudainement une gentrification par la transformation des manufac-

tures du long du canal est amorcée dans le sud-ouest de Montréal, car il est relativement facile d’y changer le zonage d’industriel à résidentiel, s’il n’y a pas d’opposition ; 100 à 200 condos peuvent changer le visage d’un bout de quartier en faisant augmenter la taxe foncière des bâtiments et maisons avoisinantes et donc aussi les loyers. La Canada Malting commence à susciter un intérêt, parce que les condos le long du canal se vendent plus cher à cause de la vue, des bateaux de plaisance, etc. En 2013 un promoteur s’intéresse à la Malting pour y construire 600 à 700 condos de luxe, ce qui aurait eu un effet dévastateur dans cette partie du quartier de St-Henri où les loyers restent abordables pour les travailleurs et travailleuses au salaire minimum, les personnes âgées et les familles qui y vivent depuis 30 à 40 ans ou plus. Des citoyens, des groupes communautaires tels que Solidarité St-Henri, le POPIR, des tables de concertation du coin se mobilisent pour empêcher ce « géant » de changer le zonage. Une pétition de 1 500 noms est déposée au bureau d’arrondissement, des occupations de bureaux et d’autres actions font en sorte que le changement de zonage n’a pas lieu. En 2014 les résidents et résidentes du quartier manifestent le désir d’un projet communautaire sur le site. Au début de 2016, le POPIR comité-logement organise une manif et plusieurs campent pendant presque trois jours pour sensibiliser les médias et les divers paliers de gouvernement à la nécessité de conserver la Malting pour des projets communautaires et des logements sociaux. Et tout récemment un promoteur revient à la charge avec d’autres condos. Il ne se construit que du condo tout autour du quartier depuis quelques années, alors la question se pose, avons-nous besoin d’autres condos ? Disons non aux condos sur le site de la Canada Malting.

Norman Laforce

PROBLÈME DE LOGEMENT?
LE POPIR PEUT VOUS AIDER!

APPELEZ-NOUS POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS OU VENEZ NOUS RENDRE VISITE!

4017, rue Notre-Dame Ouest et 505C, Place St-Henri

(local accessible sur rendez-vous)



HISTOIRE POPULAIRE DE MONTRÉAL

LA GRÈVE ÉTUDIANTE DE 2012



La grève étudiante de 2012 a été un événement historique qui est resté gravé dans la mémoire de tous ceux qui continuent de se battre contre les politiques néolibérales d'austérité et de privatisation adoptées sous le règne du gouvernement Couillard et à l'échelle mondiale. Cette grève a illustré le pouvoir et la force que peuvent avoir des mouvements de démocratie directe.

De 2007 à 2012, les droits de scolarité au Québec sont passés d'environ 1 600 \$ à 2 100 \$ par année. En 2011, l'annonce par le Parti libéral que ces frais grimperaient de 2 100 \$ à 4 000 \$ entre 2012 et 2017 a déclenché un mouvement en faveur de la grève et en février 2012, une grève générale illimitée a été déclarée. Elle a duré six mois. Les moyens de pression étaient constants, notamment des mobilisations pour encourager les votes de grève, des lignes de piquetage et des perturbations de cours, des projets créatifs comme des oeuvres artistiques, la fabrication de banderoles, le tricot, des sleepovers, etc. Il y a eu aussi de manifestations, des barrages et trois occupations. La première blessure grave infligée par la police est survenue lors d'un événement clé du premier mois de grève.

Le 22 mars, sur les 420 000 étudiants québécois, 316 000 étaient en grève et 250 000 ont défilé dans le centre-ville de Montréal pour marquer le premier mois de la grève, ce qui allait devenir une tradition – des manifestations monstres ayant lieu le 22 de chaque mois. La plus importante manifestation de l'histoire du Québec a rassemblé environ 400 000 personnes dans les rues de Montréal.

Se basant sur les grèves passées, bien des gens s'attendaient à ce que les négociations entre le gouvernement et les associations étudiantes commencent à progresser. La CLASSE, l'association étudiante la plus radicale, a lancé une semaine de perturbations économiques, appelées manif-actions. Cinq manifestations ciblées seraient organisées chaque jour. On a bloqué notamment des ponts, le siège social de la Banque Nationale, des autoroutes, des distributeurs de la Société des alcools du Québec, des immeubles à bureaux... À la fin du mois de mars, les manifestations dans les rues étaient quotidiennes. Les grévistes et autres manifestants s'attaquaient de plus en plus au capitalisme et au gouvernement lui-même plutôt qu'à la hausse des droits de scolarité.

Le 18 mai, le gouvernement libéral a adopté une loi spéciale, la loi 68, qui suspendait immédiatement la session interrompue dans tous les établissements en grève jusqu'à la seconde moitié d'août. Elle imposait de lourdes amendes aux personnes, syndicats ou organisations qui permettaient une grève des étudiants. Elle limitait aussi les protestations dans toute la province en déclarant illégal tout rassemblement de 50 personnes ou plus si la date, l'heure, le trajet et d'autres détails de l'événement n'étaient pas

pré-approuvés par la police. Quiconque incitait à désobéir à la loi pouvait également encourir de lourdes amendes. La sévérité de la loi a choqué les grévistes et leurs partisans, qui n'avaient pas prévu ces mesures d'une dureté sans précédent. Des groupes comme la Commission des droits de la personne du Québec et le Barreau du Québec en sont venus à condamner ce texte de loi parce qu'il violait des droits fondamentaux de la Charte. Tout comme d'autres tentatives visant à briser le mouvement étudiant, la loi n'a pas réussi à freiner l'élan de grève. La nuit de l'adoption de la loi, une grosse émeute a éclaté, des participants mettant le feu à plusieurs barricades improvisées. Par la suite, des manifestations nocturnes quotidiennes ont eu lieu, qui témoignaient d'une détermination et d'une vitalité nouvelles.

La loi 78 a causé un débordement de la colère contre le gouvernement, qui a mené à la manifestation du 22 mai. Lors d'une conférence de presse deux jours avant ce rassemblement, la CLASSE a annoncé publiquement qu'elle ne fournirait pas l'itinéraire de la marche aux policiers, en violation manifeste de la loi d'urgence et elle en a appelé à la désobéissance civile. Les représentants étudiants de la CLASSE, réunis en assemblée dans les jours précédents, ont convenu de défier la loi dans les rues même si cela se traduisait par des arrestations et des amendes exorbitantes pour leurs responsables. La manifestation du 22 mai, à laquelle ont participé plus de 200 000 personnes, est devenue le plus important geste de désobéissance civile de l'histoire du Québec. La lutte s'est déplacée des campus universitaires vers les quartiers de Montréal et les zones environnantes. On a alors assisté à des manifestations locales spontanées quotidiennes, appelées « concerts de casseroles », pratique populaire en Amérique latine où les gens protestent en frappant des casseroles dans la rue. Se sont ensuivies des assemblées de quartier en appui à la grève, où des non-étudiants se sont mobilisés, ont créé des comités de soutien juridique et réclamé une grève plus générale.

Au début d'août 2012, le premier ministre Jean Charest a déclenché des élections pour le 4 septembre. Dans les premiers cégeps, des assemblées générales se sont déclarées contre la poursuite de la grève. Les étudiants sont retournés en classe. La grève était terminée. Le Parti québécois a fait élire un gouvernement minoritaire. Une fois élu, le PQ n'a pas donné suite à nombre de ses propositions progressistes. Il a appliqué des mesures d'austérité, coupant dans les programmes sociaux, y compris dans l'éducation. Nous faisons face aujourd'hui aux politiques impitoyables d'austérité du gouvernement Couillard. Inspirons nous de la grève étudiante au Québec et réagissons!

Freda Guttman

Au-delà des individus, un système! Petite histoire récente du capitalisme local

Avec la vague de nouveaux commerces de luxe s'installant dans le Sud-Ouest ces dernières années, nous avons beaucoup centré notre rage sur quelques grandes gueules pro-gentrification. Et avec raison! Les Shapiros, les Campanellis, et les Grinders de ce monde se montrent vraiment baveux devant la réalité de la pauvreté criante de nos quartiers. C'est dur de se faire manger du foie gras dans la face lorsqu'on essaie de survivre avec une canne de binnes à la fin du mois.

Mais au-delà des individus, il y a des systèmes; au-delà des symptômes, une maladie. Nommons-la : le capitalisme! C'est une façon d'organiser la production économique, et ainsi toutes les relations de pouvoir qui en découlent, basée sur le profit de quelques-uns au détriment de la majorité des gens. C'est aussi un système qui a plusieurs visages. Beaucoup de nous l'ont connu sous son mode « industriel », en tant que travailleuses et travailleurs dans les diverses usines du quartier (chez Coleco, par exemple, maintenant le fameux Château St-Ambroise, ou Northern Electric, ou la Canada Malting). Une fois que les big boss ont découvert qu'il y avait d'autres pays au Sud où c'était possible d'exploiter davantage des gens et faire encore plus d'argent, la production industrielle dans le Sud-Ouest a pris le bord. Du coup, on a découvert le visage « ghetto des pauvres » du capitalisme, comme les

médias aimaient tellement nous rappeler lors des années 80 et 90. Les magasins abandonnés, les bikers, les frères Dubois; on nous laissait traîner sur le BS pendant que nos terrains et nos bâtiments vides accumulaient de la valeur.

Puis paf! Lorsqu'il s'est développé un écart suffisamment grand entre la valeur actuelle



Image du livre "The Housing Monster"

puis la valeur « potentielle » de nos logements et bâtiments (c'est-à-dire après qu'on a laissé nos quartiers se dégrader pour les acheter à vil prix afin de les revendre cher), les investisseurs ont

tout d'un coup refait leurs calculs et décidé finalement que nos quartiers étaient assez intéressants, *thank you very much*.

C'est là où on a commencé à découvrir le visage « post-industriel » du capitalisme. Dans cette vision, nos quartiers appartiennent à celles et ceux qui parlent la langue de la finance, des « entrepreneurs » ou des gens qui travaillent dans les « start-ups » ou dans les bureaux du centre-ville. À nous de nous taire, de torcher les planchers, d'être plongeur ou plongeuse dans leurs restaurants où on n'osera pas mettre un pied autrement. C'est la croissance économique, ça amène des jobs!

À travers ces différentes périodes de l'histoire récente du capitalisme local, nous pouvons constater des éléments en commun. Peu importe si c'est le visage « industriel », « abandon », ou « post-industriel » du capital, il n'y a juste pas de place pour le commun des mortels et les besoins des moins-nantis. Tout ce qu'on a bâti et gagné en termes de logements sociaux et solidarités, il a fallu l'arracher des mains de riches. On a creusé le Canal, on a construit des coops, on s'est renforcé à travers nos organismes populaires. Ce n'est pas maintenant qu'il faut baisser les bras! Nos quartiers resteront, d'une façon ou d'une autre, à nous!

Henri Liberté

Avoir un chez-soi sécuritaire,
c'est la moindre des choses!

Pour éviter la rue, les femmes se déplacent sans cesse d'un endroit à un autre.
AGISSONS MAINTENANT!

COMITÉ DES 12 JOURS D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

- PÉTITION DEPOSÉE À L'ASSEMBLÉE DE QUÉBEC - - LE 6 DÉCEMBRE 2016 - LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT VÉCUS PAR LES FEMMES LOCATAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des violences faites aux femmes demeure, encore aujourd'hui, un problème social majeur;

CONSIDÉRANT QUE la lutte contre les violences faites aux femmes doit être une priorité du gouvernement du Québec;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

Que les articles 1902, 1931 et 1974.1 du Code civil du Québec soient davantage visés dans le formulaire de bail, afin de mieux outiller les locataires;

Que, dans la prochaine Stratégie gouvernementale sur les violences sexuelles, le gouvernement du Québec reconnaisse et dénonce la gravité du harcèlement et des violences sexuelles ciblant spécifiquement les femmes locataires en :

- mettant sur pied et médiatisant une campagne publique de sensibilisation sur ce thème;
- réfléchissant à des moyens

CONSIDÉRANT QUE en plus de faire face à des problèmes dans leur logement en raison de leur statut de locataire, certaines femmes subissent des violences et du harcèlement sexuel parce qu'elles sont des femmes;

permettant de lutter contre ces violences;

Que la liste des infractions donnant droit à l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) soit actualisée pour y inclure les infractions révisées du Code criminel, dont le harcèlement criminel et les menaces;

Que des fonds publics soient réinvestis dans l'IVAC;

Que la nouvelle procédure demandant un rapport médical soit retirée et que les dédommagements puissent couvrir les deux mois de loyer lorsque l'article 1974.1 est utilisé pour résilier le bail.

DES NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE SUD-OUEST : C'EST URGENT !

Savez-vous en quelle année a été construite la dernière coopérative d'habitation dans St-Henri : en 2009 ! Dans Côte-St-Paul : en 2006 ! À Ville-Émard : en 1995. À la Petite-Bourgogne : en 1988 !

En fait, une famille ou une personne qui souhaiterait emménager dans une nouvelle coopérative d'habitation du Sud-Ouest n'aurait pas le choix d'aller dans Griffintown, si elle a la chance d'être sélectionnée ! Pourtant, les dernières données de recensement (qui datent déjà de l'Enquête nationale de Statistiques Canada de 2011) démontrent clairement que dans ces quartiers, 7 300 ménages sont mal-logés. Pire que ça, 2 020 ménages sont à sérieux risque d'itinérance puisqu'ils consacrent 80% de leur revenu au paiement du loyer !

AU PROVINCIAL

Il existe (encore) un programme provincial qui permet de construire des coopératives et des OBNL d'habitation : AccèsLogis. Malheureusement, alors que nous revendiquons 50 000 logements sociaux sur 5 ans pour répondre aux besoins les plus urgents, il s'en construit 1 500 par année. Cet automne, au lieu d'investir plus et mieux pour améliorer le programme et accélérer la construction de logements sociaux, le ministre Coiteux (responsable de l'habitation) a mené une consultation sur l'avenir du programme.



AU FÉDÉRAL

Ottawa s'est désengagé de la construction de logement social en 1994 ! Un désengagement fatal qui aura coûté cher aux locataires du Canada et aura mené à la pénurie de logements du début des années 2000. Le gouvernement Trudeau prétend placer les familles au cœur de ses préoccupations et a promis d'investir dans les « infrastructures sociales », incluant le logement. Cet automne, le ministre Duclos (responsable de l'habitation) a aussi mené une consultation sur une Stratégie nationale pour le logement au Canada.

APRÈS LES CONSULTATIONS, PASSONS À L'ACTION !

Le POPIR-Comité Logement et les locataires du Sud-Ouest ont joué le jeu des consultations, à

Québec comme à Ottawa. Les besoins sont clairs, la solution est évidente et la demande est précise : Ottawa doit investir 2 milliards de dollars dans de nouveaux logements sociaux ; Québec doit améliorer son propre programme afin de construire rapidement 50 000 nouveaux logements sociaux.

Après les mémoires et les rencontres, il est temps de prendre la rue et de faire entendre nos voix à Ottawa et Québec, il est temps de faire comprendre aux deux gouvernements que nous ne leur laisserons pas le choix d'investir en logement social.

Le POPIR-Comité Logement va donc organiser une action populaire, familiale et festive pour que toutes et tous les mal-logé.e.s puissent revendiquer leur logement social, le 8 avril 2017. Si nous n'avons pas de réponse satisfaisante, nous répondrons à l'appel du FRAPRU et nous participerons, le 22 mai 2017, à l'ouverture d'un squat à Montréal!

POUR DU LOGEMENT SOCIAL, ICI!

Pour participer à l'action et revendiquer votre logement social et/ou pour nous aider à organiser le squat, contactez le POPIR-Comité Logement et participez au comité action!

Par POPIR - Comité logement

Section littéraire

L'ancienne bibliothèque St-Henri!

Notre espace autogéré
Imagine ce lieu de rêve pour créer
Des amitiés, l'entraide...
Une source de solutions!
Donnez cette oasis vitale
Pour que la population respire
La bâtisse nous la désirons
Que le rêve vit!

Crions oui à bâtir l'espace autogéré
Pour y explorer, y réfléchir
Mille avenues à conquérir
Vers un avenir meilleur!

Notre espace,
notre oasis
notre autogestion
nous la population
nous le voulons!

Auteure inconnue

Les changements dans le Sud-Ouest

Si vous vous promenez sur le boulevard Monk, vous y trouverez plus de lieux de culte. Dans St-Henri, le nombre de places pour prendre un verre se sont multipliés sur la rue Notre-Dame par exemple; tandis que le quartier de la Petite Bourgogne, il n'y a plus de médecin sur leur territoire. À travers tout ça, il y a davantage de condominiums dans les 3 quartiers.

Selon moi, le Sud-Ouest vit un déséquilibre. Or, chaque secteur devrait trouver à proximité ce qu'il lui faut pour répondre aux besoins de leur population : magasin de linge, épicerie, pharmacie, clinique médicale, selon ce que j'ai entendu dire. En conséquence, plus un secteur est grand, plus certains points de service pourraient se répéter.

Au lieu, il y a comme un « ghetto », ou si vous préférez mieux comme expression : une spécialité, qui s'installe. Trop c'est comme pas assez, il faut doser!

En conclusion, je vous suggère de faire une marche et de regarder. Notez ce qui se répète beaucoup et après, écrivez ce que vous ne retrouvez pas dans votre secteur pour le suggérer lors des consultations publiques.

Chaque implication est importante pour l'épanouissement collectif. Soyons comme les mousquetaires, unis vers le bien-être collectif!

Agathe Melançon

Voir

J'allonge le pas,
détourne le regard,
à portée d'esprit, mes arguments préfabriqués:
donner 50 cents au pauvre qui quête,
ne le sortira pas de la rue,
encourage sa déchéance.

Je traverse la rue pour l'éviter,
encouragée par mon prêt-à-penser
et la sagesse populaire:
il peut faire comme d'autres,
se prendre en main et lutter.
Vouloir, c'est pouvoir.

Je lis le journal en attendant l'autobus.
Nos yeux se sont presque croisés,
mais l'actualité vient à ma rescousse:
un article sur les fraudeurs à l'aide sociale.

Je monte dans l'autobus, soulagée.
Mon armure rationnelle commençait à craquer.
Je t'aurais vu, regardé, dévisagé,
n'aurais pu t'oublier.

Susana Ponte

Petites nouvelles de la Bourgogne

Le 28 novembre, une assemblée publique concernant l'avenir du site du Negro Community Center a eu lieu à la Petite-Bourgogne. Cette assemblée visait à informer les résidents de la Bourgogne sur l'avenir de ce site vacant qui doit servir à la population du Quartier. Sur ce site, situé à l'angle des rues Terrasse Coursol et Canning, autrefois était érigé l'église qui hébergea le Negro Community Center pendant plus de soixante ans.

Le NCC, fondé en 1927, avait comme mission « d'améliorer les conditions sociales et économique de la communauté noire de Montréal. » Véritable espace communautaire, culturel, sportif et social, le 2035 rue de Coursol, sera, au cours des années 60 et 70, un véritable épice centre pour la communauté noire, en plein mouvement pour les droits civiques et le mouvement Black Power. Faits marquants, les pianistes Oliver Jones et Oscar Peterson y ont fait leurs premiers spectacles, le footballeur Ian Livingston y a fait ses premiers touchés et Nelson Mandela a visité le NCC lors de son passage à Montréal en 1990. Des milliers de personnes ont eu accès à des services d'aide au logement, de gardiennage et d'aide alimentaire grâce au travail du NCC.

Malheureusement, en raison des coûts immenses qu'impose la conservation de l'immeuble, le NCC ferme ses portes en 1993. Pendant les décennies 1990 et 2000, plusieurs projets de relance sont mis sur pied, mais aucun ne réussit à vraiment repartir le centre. En 2014, un mur du bâtiment s'effondre et l'organisme

se voit dans l'obligation de vendre l'immeuble à une compagnie privée. Celle-ci fait une demande de démolition à l'arrondissement. L'arrondissement du Sud-Ouest refuse la démolition, mais la compagnie décide d'aller devant les tribunaux et ceux-ci accordent le droit de démolition. Depuis, le terrain est vacant. Celui-ci est zoné lieu de culte, le propriétaire doit respecter le zonage ou faire une demande officielle à l'arrondissement du Sud-Ouest s'il désire le changer pour y construire autre chose qu'une église, par exemple.

Le site du Negro Community Center est situé en plein de cœur de la Petite-Bourgogne. C'est pourquoi, la Coalition de la Petite-Bourgogne désire travailler avec les résidents du quartier, les membres de la communauté noire et les anciens du NCC pour s'assurer qu'un projet répondant aux besoins de la communauté soit mis sur pied sur le site du NCC. À l'automne, la Coalition a sondé les locataires de la Petite-Bour-

gogne sur l'avenir du site. 150 locataires ont rempli le sondage. Une tendance se dévoile, la grande majorité des locataires sondé.e.s préfèrent que les nouveaux services offerts sur le site du NCC soient publics ou communautaires. Aussi, les répondants ont répondu qu'elles souhaitent y voir construire, en ordre d'importance, une clinique médicale, une épicerie ou un lieu commémoratif de l'histoire des noirs. Ce sondage a été présenté aux personnes présentes lors de l'assemblée publique du 28 novembre. Unaniment, il a été décidé que nous devons continuer à sonder les gens du quartier et les membres de la communauté noire vivant à l'extérieur du quartier.

En bref, si vous habitez la Petite-Bourgogne et/ou vous avez connu le Negro Community Center, nous vous invitons à remplir le sondage sur l'avenir du terrain du NCC en ligne ou sur place au POPIR.

Olivier Prud'homme-Richard



Pauvre et captif : des mesures punitives contre les plus vulnérables

Depuis mai 2015, une personne qui quitte le Québec pour plus de 7 jours consécutifs – ou 15 jours cumulatifs – dans un même mois perd son droit à l'aide sociale. Avec des revenus mensuels de seulement 623\$, les gens sont déjà dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins de base. Avec ce nouveau règlement, le gouvernement attaque la capacité des plus vulnérables à maintenir leurs liens avec famille et ami.e.s qui vivent en dehors du Québec.

Cette nouvelle restriction empêche les prestataires d'aide sociale de voir les gens qui leur sont chers, de développer des réseaux de solidarité et de sortir du cycle de la pauvreté. Nous avons besoin de contacts physiques avec les gens qui nous sont précieux ; les appels téléphoniques et les courriels ne suffisent pas. Si notre mère, notre père ou notre frère décède ou tombe gravement malade, il faut se rendre auprès de notre famille. Ce besoin est encore plus urgent si votre famille habite de l'autre côté de la terre et que cela fait des années que vous n'avez pas été réunis.

Dans le système actuel, certains prestataires de l'aide sociale sont pénalisés pour avoir assisté à des funérailles, célébré la naissance d'un enfant, visité un proche malade ou participé à une réunion familiale. Cela punit aussi les personnes qui veulent sortir du Québec pour

explorer des possibilités d'emplois ou suivre des formations professionnelles. De retour chez eux au Québec ; ils subissent des coupures et doivent faire face au stress de se retrouver devant des placards vides ou d'affronter de possibles évictions dû à l'impossibilité de payer le loyer ou l'épicerie.

«En tant que citoyenne, la loi contrevient à mon libre arbitre. Sur le plan humain, une telle réglementation aussi punitive donne-t-elle de bons résultats? Pourquoi, pénaliser ce groupe, en particulier, les assisté.e.s sociaux? C'est mon droit d'aller voir ma famille comme bon me semble, de me promener d'une province à l'autre à l'intérieur du pays(Canada) et de pouvoir être en contact avec la grande famille de l'humanité. Où est la solidarité dont le programme du ministère en porte le nom?» Minouse Joseph, résidente de Petite Bourgogne.

Les Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne travaillent actuellement sur la contestation juridique de cette mesure. En août 2016, une requête a été déposée devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) afin d'invalidier la disposition réglementaire qui restreint de manière abusive les déplacements des prestataires d'aide sociale. Ce recours en justice fait écho aux observations faites par la campagne Pauvre + Captif.

Témoins des conséquences de cette nouvelle restriction dans la vie de leurs membres et participant.e.s, les groupes communautaires à l'initiative de la campagne pauvre + captif ont documenté les impacts de cette immobilisation forcée, qui s'attaque à la dignité des gens qui reçoivent de l'aide de dernier recours et renforce les préjugés contre les personnes vivant en situation de pauvreté. Pour en savoir plus: pauvreetcaptif.com



Les Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne

MANIF pour un ESPACE AUTOGÉRÉ DEMO for an AUTONOMOUS SPACE

Samedi 29 octobre 2016, pour la première manifestation «pour un espace autogéré», nous étions une soixante de personnes sous la pluie et non pas une douzaine comme l'a mentionné un média corpo. Des personnes, des familles et des groupes ont répondu à l'appel pour marcher puis se rassembler autour d'un délicieux chili mijoté par la Cuisine populaire. Des membres de la Pointe Libertaire et du Fattal étaient présentes pour partager des témoignages sur les impacts de gentrification, la répression policière et les luttes pour libérer des espaces et bâtiments du système capitaliste.

En marchant sur Notre-Dame, à St-Henri, les beats chantés démontraient notre ras-le-bol de voir cette rue monstrueusement gentrifiée par les riches proprios et les hipsters-complices. Dès notre arrivée au bâtiment coin Notre-Dame et de Courcelle, et malgré la présence excessive des flics, nous nous installons là où nous voulions, sur le terrain, face à Notre-Dame. Au son de la fanfare, l'espace autogéré s'est installé devant un bâtiment public fermé depuis 2008. C'était une ancienne caserne devenue bibliothèque de quartier ; bibliothèque qui a fermé pour déménager en

face dans de nouveaux locaux. Ce bâtiment appartient à la communauté, il coûte de l'argent public pour être maintenu vide et fermé. Notre présence pourrait permettre sa préservation. Il est tout à fait légitime que ce bâtiment nous revienne ; nous voulons l'autogérer. Nous avons des projets pour la communauté : un marché populaire, un atelier pour bicyclettes, un café, un

***Nous voulons un espace autogéré
Un espace pour vivre sans oppressions,
Sans jugements et sans préjugés
Où il n'y a pas de place à la répression.***

atelier créatif, une garderie populaire, etc. Nous voulons que les gens du quartier puissent faire ce qu'ils veulent sans être obligés de consommer, de s'exprimer comme ils veulent et vivre, rester dans le quartier.

Le 29 octobre, notre détermination et notre conviction ont fait reculer la police dans sa tactique d'intimidation. Une fois de plus, on a vu les flics au service des riches et de la propriété privée. La manif était suivie par 10 chars de flics, s'attaquant même au véhicule pour le transport

pour les personnes à mobilité réduite.

Finalement, malgré tout, les personnes présentes se sont mises à croire que oui, un espace autogéré c'est notre but légitime et qu'on l'aura coûte que coûte. Nous serons visibles et talonnerons sans relâche l'administration Coderre de la Ville de Montréal pour l'obliger à agir contre la gentrification et la multiplication d'espaces autogérés dans le quartier.

La lutte continue et nous avons besoin de l'implication d'autres gens du quartier et de la solidarité des organisations populaires et anti-gentrification.

Stoppons la gentrification !

Pour plus d'informations et se joindre à l'espace autogéré, écrivez-nous à espaceautogere@riseup.net

Notre lutte se passe sur le territoire non-cédé appartenant aux Kanien'ke:haka, gardien. nes des portes de l'Est, une des six nations de Haudenosaunee. Nos solidarités vont à elles et eux en résistance pour préserver leurs terres et l'eau à Dakota, territoire Sioux Standing Rock, menacée par le serpent pétrolier.

Saturday, October 29th, 2016, for the first demo "For an Autonomous Space" we were more than sixty people marching in the rain, not a dozen as mentioned by corporate media. People, families and community groups responded to the call for a march and gathering around the Popular Kitchen's delicious chili. Members of La Pointe Libertaire and the Fattal were present to share their experiences concerning the impacts of gentrification, police repression, and struggles to liberate spaces and buildings from the capitalist system.

Marching on Notre-Dame street in Saint-Henri, we chanted slogans to exclaim that we're fed up of seeing the street monstrously gentrified by rich landowners and hipster-accomplices. As we arrived at the building located at the corner of Notre-Dame and du Courcelle, despite excessive police presence, we set up our gathering exactly where we wanted to, facing Notre-Dame. To the beat of the marching band, we embodied our autonomous space in front of a building closed since 2008. The building is an old fire station transformed into a neighbourhood library: a library that closed to move right across the street. The building belongs to the community. It costs public money to keep it empty and closed. Our presence would allow its preservation. It is legitimate that it returns to the community:

we want to manage it ourselves. We have community projects, such as a people's market, a bike workshop, a café, creative workshops, a people's daycare, and more. We want the people living in the neighbourhood to be able to do what they want to do, without being obliged to consume. We want them to be able to express themselves and be in their neighbourhood to stay.

On October 29th, our conviction and determination made the police retreat into using intimidation tactics. Once again, we watched police serve the rich and private property. The demo was followed by ten pig cars and even attacked our transport vehicle intended for people with limited mobility.

Finally, despite everything, people who were present believed that yes, an autonomous space is our legitimate goal and we'll have it no matter the cost. We're visible and hounding

tirelessly at the Coderre administration of the city of Montreal to oblige him to act against gentrification, and for the reproduction of autonomous spaces in our neighbourhoods.

The struggle continues. We need more people involved, and we need solidarity from other anti-gentrification and grassroots organizations.

Stop the gentrification!

***We want an autonomous space,
A space to live without oppression,
Without judgment or prejudice
Where there's no place for repression.***

For more information and to join the autonomous space, write to us at espaceautogere@riseup.net

Our struggle is happening on unceded Kanien'ke:haka territory. The Kanien'ke:haka are the Keepers of the Eastern Door, one of the six nations of Haudenosaunee.

Our solidarities go to all in resistance protecting land and water in North Dakota, Standing Rock Sioux territory, against the oil snake.

EspaceAutoGéré@riseup.net

Budget 2016-2017 : nos élus dans le Sud-Ouest s'étaient engagés à «revitaliser» l'arrondissement

« Nous utiliserons toutes les sources de financement disponibles afin de répondre adéquatement aux besoins des citoyens. »

C'est du moins ce qui ressort de la déclaration faite par Benoît Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, lors de la séance extraordinaire tenue le 30 septembre 2015. Et profitant de l'occasion, il avait dévoilé un budget de fonctionnement 2016 chiffré à 58,7 millions de dollars.

Tout en évoquant les priorités, le maire avait précisé qu'en dehors du défi des changements observés sur le territoire, surtout de grands projets autoroutiers tels que la reconstruction de l'échangeur Turcot dans les secteurs Saint-Henri-Ouest, Émard et Côte-Saint-Paul, celle du pont Champlain et de l'autoroute Bonaventure, d'autres actions importantes touchant les services directs à la population avaient davantage retenu l'attention des élus, qui y avaient affecté 80 % du budget total de l'arrondissement. Il s'agit de la qualité de vie, du développement durable, de la lutte à la pauvreté, de l'apaisement de la circulation, des activités culturelles et sportives, de l'animation de l'espace public et de la préservation de notre patrimoine.

Ainsi, la moitié du budget, soit 31,9 millions de dollars, a été consacrée aux travaux publics tandis que le secteur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a récolté, pour sa part, 15,4 millions de dollars, un peu plus du quart



Image du livre "The Housing Monster"

du budget.

Certains changements de l'arrondissement ont, dès lors, réjoui et satisfait la population locale, par exemple l'apparition « des activités telles que les pianos publics ou les concerts au parc Garneau » comme l'ont annoncé Anne-Marie Sigouin et Alain Vaillancourt, conseillers de Saint-Paul-Émard.

Quant à Sophie Thiébaud, conseillère de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles, elle avait mis l'accent sur le temps et l'énergie consacrés à l'embellissement et au verdissement de nos espaces publics, entre autres : la réalisation de ruelles vertes en collaboration avec la communauté. L'on notera aussi l'ajout de trois autres patinoires dans les parcs Oscar-Peterson, De La Vérendrye et au carré Hibernia, qui avaient nécessité une dépense additionnelle de 30 000 dollars, selon Craig Sauvé, conseiller de ville dans le même district.

L'adoption du budget de fonctionnement permet d'assumer les coûts liés à l'entretien du domaine public : le déneigement, les activités culturelles et sportives d'une part, mais aussi, les mesures de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale, d'autre part.

Par Justin Birihiyuma

LA LOI SUR L'EXPROPRIATION ET LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL : QUE PEUT FAIRE LA VILLE POUR FAIRE AVANCER NOS PROJETS?

Nos quartiers sont pleins de gens passionnés qui souhaitent réaliser des projets qui visent à répondre aux besoins fondamentaux des résidents : du logement social, des espaces communautaires, de l'alimentation saine et abordable et des services de proximité tels que de cliniques dentaires et de santé. Dans un contexte de spéculation immobilière et de rareté des terrains, que pourrait faire la Ville de Montréal pour aider à faire avancer ces projets?

La loi accorde à la Ville des pouvoirs importants en matière d'expropriation et de « réserve foncière ». En plus de pouvoir exproprier à des « fins municipales » (voirie, parcs, etc.), la loi permet à la Ville d'exproprier tout terrain ou bâtiment à des fins d'habitation ou pour la création d'une « réserve foncière ».

« Réserve foncière » a deux significations en matière de droit municipal, ce qui prête souvent à confusion : une signification en matière d'expropriation et une autre en matière d'aménagement urbain. Dans un contexte d'expropriation afin de constituer une, « réserve foncière », l'expression signifie « banque de terrains » que la Ville détient pour pouvoir favoriser un développement au bénéfice de tous et toutes. La procédure d'expropriation est stricte et la Ville doit indiquer sur l'avis envoyé au propriétaire les objectifs précis de l'expropriation. Dans le cas de la création d'une telle réserve foncière (qui est une fin en soi), il suffit que cet objectif soit mentionné sur

l'avis d'expropriation.

Selon la loi, les terrains ou bâtiments ainsi acquis peuvent être ensuite loués ou même donnés à des organismes sans but lucratif. Donc, ce n'est pas seulement afin de construire des logements que la Ville peut exproprier et céder un terrain ou un bâtiment à un organisme sans but lucratif (OSBL).

L'autre signification de « réserve foncière » se trouve à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Cet article permet à la Ville d'imposer une « réserve foncière » afin de prohiber toute construction, amélioration ou ajout sur l'immeuble qui en fait l'objet (sauf les réparations nécessaires) pendant une durée déterminée. En ce sens, une « réserve foncière » imposée sur un terrain ou bâtiment ciblé permet à la Ville d'imposer une pause sur son développement, si elle estime que l'intérêt public sera servi par un autre projet que celui mis de l'avant par le promoteur privé.

Il est certain que l'expropriation entraîne l'obligation de paiement d'une indemnité au propriétaire exproprié. La première étape est de tenter de négocier. Si la Ville et le propriétaire n'arrivent pas à une entente, c'est le Tribunal administratif du Québec qui décidera du montant d'indemnité. L'indemnité tiendra compte de la valeur de l'immeuble et du préjudice directement lié à l'expropriation (perte de loyers, frais d'expertise, troubles et inconvénients). Si le propriétaire veut contester les pouvoirs (et non pas le montant offert) de la Ville d'exproprier, il doit le faire devant

la Cour supérieure. Par contre, dans le cas d'une réserve foncière imposée sur un terrain ou bâtiment pour mettre une pause sur son développement, le propriétaire ne sera indemnisé que pour les coûts d'entretien et travaux nécessaires à la préservation du bâtiment pendant la durée de la réserve.

Rappelons que le visage actuel de la Petite Bourgogne est largement le produit des expropriations massives survenues dans les années 1960, au cours desquelles, des milliers de logements ont été démolis au nom de la « revitalisation urbaine ». Des erreurs graves ont été commises à cette époque, étant donné que la population locale n'a pas été impliquée dans la décision de procéder à des démolitions ni dans la planification de la reconstruction du quartier. Aujourd'hui, ces erreurs pourraient être en partie corrigées si la Ville exerçait pleinement ses pouvoirs accordés par la loi, cette fois-ci à bon escient, pour assister les résidents à construire un milieu de vie intéressant répondant aux besoins de tous et de toutes. Là, ce n'est qu'une question de volonté politique...et de mobilisation populaire.

Les Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite Bourgogne

Les Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne sont un organisme communautaire à but non lucratif qui existe depuis 1970 et un centre local d'aide juridique, sous le contrôle de la population locale. Pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter au (514) 933-8432.

FORMULAIRE OBLIGATOIRE DE BAIL

VOTRE LOGEMENT, VOS DROITS

Prenez note d'une nouvelle loi sur la reprise de logement ou d'éviction !

La reprise du logement : le propriétaire reprend un logement pour y vivre soi-même, ou pour y loger sa conjointe, son conjoint, ses enfants, ses parents, ou toute autre personne pour qui il est le principal soutien.

L'éviction : le propriétaire reprend le logement pour le subdiviser, l'agrandir ou changer son but (par exemple, transformer un immeuble d'appartement en centre d'achat).

En juin 2016, le droit québécois a changé pour protéger les droits des locataires aînés à faible revenu en modifiant les conditions nécessaires à la reprise du logement et de l'éviction. Dorénavant, le propriétaire ne pourra pas reprendre un logement ou évictionner un locataire pour qui ces trois critères s'appliquent : le locataire est (1) âgé de 70 ans ou plus ; (2) occupe le logement depuis au moins 10 ans ; et (3) a un revenu égal ou inférieur au revenu maximal pour avoir accès à un logement à loyer modique. Ce seuil est différent si vous vivez seul ou avec d'autres personnes.

Même si ces critères ne s'appliquent pas à vous, vous pouvez refuser la reprise de votre logement. Par exemple, il est possible de refuser

la reprise si votre propriétaire détient aussi un autre logement vacant qui est semblable à votre logement, se situe dans les mêmes environs, et a un loyer équivalent.

Attention aux exceptions !

Même si vous êtes un locataire respectant ces trois critères, il existe trois exceptions permettant au propriétaire de reprendre le logement. La première exception s'applique lorsque le propriétaire est lui-même âgé de 70 ans et plus et désire reprendre le logement pour s'y loger. La deuxième exception s'applique lorsque le propriétaire veut reprendre le logement pour y loger quelqu'un qui a 70 ans et plus. La troisième exception s'applique lorsque le propriétaire a 70 ans et plus, vit dans le même

immeuble et veut reprendre le logement pour quelqu'un d'autre peu importe son âge.

Petite astuce pour tous et toutes les locataires

La nouvelle loi exige certaines formalités dans les avis de reprise de logement et d'éviction qui profitent à tous les locataires. Les avis de reprise et d'éviction doivent tous aviser le locataire de cette nouvelle règle, peu importe l'âge du locataire. Si cette règle n'est pas écrite dans l'avis, l'avis n'est pas conforme à la loi. Aucun jugement n'a été rendu à cet égard mais il est notre opinion qu'un manquement à cette formalité rend l'avis de reprise ou l'éviction nul, peu importe si elle est envoyée à une personne visée par ces conditions ou non.

Anne Petitclerc



Revenu maximal pour que le locataire soit considéré à faible revenu à Montréal en 2016

Couple ou une personne seule	2 personnes (non couple)	3 personnes	4 ou 5 personnes	6 personnes et plus
28 000 \$	32 500 \$	32 500 \$	38 000 \$	49 500 \$

Source : Plafonds de revenus en besoin impérieux http://organismes.habitation.gouv.qc.ca/psa/psa_consulter_prbi.php

Éditorial

LE CANAL
4017, rue Notre Dame Ouest
Montréal (QC) H4C 1 R3

Éditeur : POPIR- Comité Logement
www.popir.org
Design: Ceylth Silva
Impression : Payette & Simms

Le Canal est un périodique d'information locale de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est écrit en grande partie par des collaboratrices et collaborateurs bénévoles. Le contenu du journal est sous la responsabilité du comité de rédaction. Le Canal privilégie le traitement de dossiers locaux ; il analyse la réalité des gens et de groupes communautaires du territoire qu'il dessert et propose une

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada

couverture de ses activités sociales et culturelles. Toute personne intéressée par les objectifs poursuivis par Le Canal peut suggérer sa collaboration. Les auteurs ont la responsabilité des textes qu'ils signent. Le comité de rédaction du journal se réserve le droit de refuser ou d'abréger les textes reçus. Toute reproduction des textes et des photos publiés par Le Canal est encouragée. Prière de mentionner la provenance.

ISSN 1929-9265 (Le Canal -Imprimé)
ISSN 1929-9273 (Le Canal- En ligne)
S.V.P Partager ou recycler

À V O S A G E N D A S

FEV

Samedi 11 février 2017
Atelier conception et mobilisation
sur l'avenir de la Canada Malting

Mardi 14 février 2017
Action Accès-Logis à Montréal

Mardi 21 février 2017
Action de blocage Main Rouge

Jeudi 23 février 2017
Comité mob: femmes et logement
à 17 :00 au CEDA

MAR

Mardi 21 au jeudi 23 mars 2017
Opération porte à porte:
hausse de loyer

Mercredi 8 mars 2017
Journée internationale des femmes

Mercredi 22 mars 2017
Comité mob: personnes autochtones
et logement à 17 :00 au CEDA

AVR-MAI

Samedi 8 avril 2017
Manif pour le logement social

Lundi 24 avril 2017
Journée de locataires

Mardi 22 mai 2017
Ouverture d'un squat pour
le logement social